

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

I. QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

II. COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

Il peut se traduire par :

En plaine :

- un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières...), (E.F.)
- un phénomène de gonflement ou de retrait lié aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
- un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.

En montagne :

- des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
- des écroulements et chute de blocs,
- des coulées boueuses et torrentielles.

Sur le littoral :

- des glissements ou écroulements sur les côtes à falaises,
- une érosion sur les côtes basses sablonneuses.

III. QUELS SONT LES RISQUES DE MOUVEMENT DE TERRAIN DANS LA COMMUNE

Le territoire communal est constitué en grande partie de marnes et d'argiles datant du Trias, du Keuper (aire secondaire) et du Miocène (aire tertiaire), qui peuvent être le siège de glissements et d'affaissements des terrains.

Localement on trouve des affleurements de gypse qui ont été exploités. Leur dissolution potentielle peut entraîner la déstabilisation des constructions et leur effondrement. Ces risques sont importants dans les quartiers de la Chargeaire, Véoune et Ste Magdelaine.

De plus la majorité du village fut construite sur un massif de tufs très hétérogènes. L'instabilité de ces terrains entraîne des chutes de blocs décimétriques à métriques. Les points sensibles sont :

- la falaise du stade (en cours de stabilisation).
- la falaise du Pont d'Or en centre ville. L'historique des lieux confirme un recul progressif de cette falaise (éboulement à l'aval de l'hôtel dans les années 80 et 90, les derniers datant de janvier 1997 ; éboulements à l'aval de la route départementale RD 560 dans les années 40).

La stabilité du village réside dans le regroupement des constructions.

Au Nord de la commune, le quartier des Gavottes présente également des risques de mouvements de terrain. La solifluxion des "formations de Chargeaire" provoqua en novembre 1996 l'effondrement de talus le long de la route départementale RD 554.

En fonction des différentes études menées dans la commune :

- la carte d'aléa risque de mouvement de terrain figure page 19
- la carte où il convient de faire l'information préventive se trouve page 33

IV. QUELLES SONT LES MESURES PRISES DANS LA COMMUNE ?

PREVENTION :

- **repérage** des zones exposées,
- **suppression, stabilisation de la masse instable**, drainage...
- **systèmes de déviation**, de freinage et d'arrêt des éboulis (grillage de protection, filet sous marin),
- **surveillance très régulière** des mouvements déclarés,
- **plans d'alerte, d'information des populations, d'évacuation et d'organisation des secours.**

PROTECTION

En cas de danger, la population serait alertée par les Sapeurs-Pompiers, la police et la gendarmerie au moyen d'une sirène, du téléphone et en faisant du porte à porte. Elle serait également informée de l'évolution de la situation et d'une éventuelle évacuation par les Sapeurs-Pompiers. Les points de regroupement seraient la salle des fêtes, le collège et les écoles. Dix-sept chambres d'hôtels assureraient l'hébergement, sur la commune, des personnes concernées par les sinistres.

Toutes les informations, à titre préventif, sont disponibles en mairie

V. QUE DOIT FAIRE LA POPULATION ?

En cas d'éboulement, chutes de pierres :

AVANT

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- fuir latéralement,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas,
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRES

- évaluer les dégâts et les dangers,
- informer les autorités,
- se mettre à disposition des secours.

VI. OU S'INFORMER ?

- La Mairie : 04.94.72.80.60.
- La Direction Départementale de l'Agriculture : 04.94.92.47.00.
- La Direction Départementale de l'Équipement : 04.94.46.83.83.

